

La recette d'Henry Dunant

par Roger DURAND

Quelles sont les origines d'une des dimensions les plus prestigieuses de Genève ? Or la problématique même de l'humanitaire est tout sauf évident, de par son ampleur et sa nature. Faut-il commencer par une étude linguistique du mot même « humanitaire » ? En effet, lorsque le mouvement surgit au milieu du XIX^e siècle, le vocabulaire n'existait pas encore. N'étant pas linguiste, je préfère faire l'impasse sur les nuances entre charité publique, philanthropie, humanitaire, solidarité, etc.

Autre interrogation : jusqu'où remonter dans l'histoire de Genève ? Dès le XVI^e siècle, les mouvements de solidarité et les institutions philanthropiques ne manquent pas. Pensons à l'accueil et à l'aide accordés aux réfugiés protestants qui sont si cruellement persécutés par l'Eglise catholique romaine. De même, la philanthropie genevoise connaît des élans aussi nombreux que généreux pendant tout le XIX^e siècle.

Pourtant, je ne veux pas aborder ces mouvements si remarquables pour deux raisons principales. Soit ils sont ponctuels, limités à une catastrophe humanitaire précise comme l'incendie d'une localité¹ ou le désarroi des soldats au retour de la guerre de Crimée. Soit ils sont bornés par l'horizon genevois, éventuellement national, comme le veut le champ d'action logique d'une Société genevoise d'utilité publique, exemple tout à fait typique.

En bref, je m'efforce d'identifier et de mettre en évidence les événements, les hommes, les mentalités qui ont fait de Genève un des centres de gravité, peut-être même la capitale de l'humanitaire au niveau planétaire. Vous l'avez deviné, nous allons nous inscrire dans une hypothèse bien connue, avec quelques épisodes peu souvent mis en lumière, parfois même occultés dans des zones sombres. Nous allons donc parler d'Henry Dunant et de la naissance de la Croix-Rouge. En suivant le fil de l'histoire, neuf moments me paraissent décisifs. En étudiant chacun d'eux, il me semble possible d'identifier les seize ingrédients constitutifs de cette Genève humanitaire en création ; comme pour la recette d'un grand chef, chaque ingrédient est indispensable : à un moment donné et en dose précise.

1. Castiglione : 25-26 juin 1859

Assurément, l'élément déclencheur est le fruit du hasard. Le samedi 24 juin 1859, en fin de journée, Henry Dunant arrive à Castiglione, petite localité à quelques dizaines de kilomètres au sud du lac de Garde.

Il voyage au nord de l'Italie en tant que homme d'affaires, pour obtenir une audience de l'empereur Napoléon III qui lui faciliterait l'obtention d'une concession en Algérie. En effet, il vient de fonder la Société anonyme des moulins de Mons-Djemila, près de Sétif, pour laquelle il a besoin d'exploiter des chutes d'eau ; or l'énergie hydraulique est alors sévèrement contrôlée par l'Etat.

Comme tous les observateurs militaires le prédisent, les hostilités (entre l'Autriche d'une part, la France et le Piémont d'autre part) vont prendre la forme d'une guerre de siège, circonstance propice à une rencontre avec l'empereur des Français qui pourra ainsi meubler de longues journées d'attente, en s'occupant de la mise en valeur de l'Algérie, c'est un de ses dossiers en suspens.

Selon toute vraisemblance, Henry Dunant arrive le soir de la bataille de Solferino à Castiglione qui est éloignée de sept kilomètres du champ de bataille. Il découvre une localité de quelques centaines d'habitants submergée par des milliers de blessés. De même que plusieurs étrangers neutres qui sont pris dans cette tourmente, il improvise des soins aux soldats blessés : distribution d'eau, paroles de consolation aux agonisants, rédaction de lettres, enregistrement de dernières volontés, etc. Pendant trois jours, il se livre donc à un accompagnement des blessés et des mourants, dans l'improvisation et le désespoir de sa propre incapacité. Pourtant il va découvrir ou inventer alors plusieurs des ingrédients qui constitueront l'œuvre humanitaire.

¹ En 1822 par exemple, les Genevois se mobilisent par la reconstruction du village savoyard de Monnetier qui est ravagé, sauf l'église, par un incendie.

Premier ingrédient, après une bataille, on doit soigner tous les hommes à terre, sans distinction de nationalité, de race, de religion ... C'est le fameux « Tutti Fratellini ».

Deuxième ingrédient, des civils soignent des militaires. En apparence banal, ce constat rappellera aux traîneurs de sabre qu'ils ont parfois besoin de l'aide des non militaires.

Troisième ingrédient, nous l'avons vu, les secours sont improvisés, avec tout le gâchis que suppose l'impréparation face à des cas extrêmes. Dunant s'en rend très bien compte, de sorte qu'il se fera l'ardent avocat de la préparation, de la compétence, du professionnalisme.

Quatrième ingrédient, des femmes sont amenées à s'occuper d'hommes qui n'appartiennent pas à leur cercle familial intime, qu'elles ne connaissent même pas, au-delà de toute pudeur imposée par la séparation des sexes qui caractérise le XIX^e siècle. Précisons que les habitants de la région ont vu déferler des milliers de soldats autrichiens ce qui entraîna souvent le prélèvement de force des hommes valides (conducteurs des chars, porteurs, etc.) ou leur fuite loin de cette invasion. Il est fort probable que Castiglione était vidée de sa population masculine, de sorte que les femmes ont assumé des tâches et des responsabilités dont elles étaient traditionnellement exclues. Dunant l'a remarqué. Sans le savoir, il pose ainsi les fondements du premier métier de femmes (au sens professionnel et honorable du terme) de toute l'histoire de la société occidentale : l'infirmière.

Cinquième ingrédient, malgré le stress et l'horreur, Dunant a le réflexe de s'extraire de l'urgence, le temps nécessaire pour lancer un appel à l'aide. Les mains couvertes de sang et les yeux hantés par des scènes apocalyptiques, il écrit à Valérie de Gasparin, Genevoise au grand cœur, chrétienne ardente, experte en relations publiques, en deux mots son mentor.

Il comprend que sauver des vies ne suffit pas et que toute action humanitaire doit être relayée par la sensibilisation de l'opinion publique, donc par la publicité, donc par les médias.

Le 28 juin, le capitaliste colonisateur reprend ses esprits et le sens des affaires. Quittant Castiglione pour Carina, il part à la recherche de l'empereur. Signe de son dynamisme et de ses excellentes relations avec l'armée, il parvient au quartier-général où il plaide son affaire algérienne devant l'aide de camp de Napoléon III. De plus, il demande que les chirurgiens autrichiens capturés lors de la bataille soient libérés afin qu'ils puissent soigner leurs blessés.

Sixième ingrédient, l'homme d'affaires genevois vient de poser, sans le vouloir, les prémisses de la neutralisation du personnel sanitaire de l'armée.

2. Un souvenir de Solferino

Pendant trois ans, le samaritain de Castiglione se remémore ce qu'il vécu les 25, 26 et 27 juin 1859. Il raconte son expérience. Il la rumine même. Ne parvenant, pas à évacuer ses souvenirs obsédants, il les consigne dans un ouvrage de cent quinze pages, imprimé par l'orfèvre en la matière : Jules-Guillaume Fick, avec une carte lithographiée des opérations militaires. Bref, un ouvrage de grand prix dont il assume tous les frais et dont il ne retire aucun bénéfice : « Ne se vend pas » fait-il imprimer sur la page de titre.

La première partie de l'ouvrage suit la mode des livres de guerre où sont décrits, avec enthousiasme, les exploits des combattants, la bravoure des sabreurs des deux camps. Dans la seconde partie, l'auteur s'inscrit spontanément dans la tendance descriptive de son temps avec un réalisme cru, sans concession. Il n'épargne au lecteur aucun détail sur l'horreur des blessures et sur les souffrances atroces des agonisants : odeurs putrides, cris déchirants, cervelles éclatées, intestins béants, mouches qui pondent leurs œufs dans les blessures béantes. La réalité fait l'objet d'un naturalisme minutieux, mais exact et inattaquable. Il diffuse très largement son ouvrage à ses connaissances et amis genevois, à ses contacts des Unions chrétiennes de jeunes gens, à des journalistes, à des philanthropes et des hommes d'Eglise, à des souverains.

Septième ingrédient, l'humanitaire doit se faire connaître pour interpeller les décideurs. Après avoir décrit les actions militaires et l'état pathétique des blessés, Dunant conclut par des propositions qui sont autant d'éléments constitutifs du mouvement à venir.

Huitième ingrédient, c'est en période de paix que l'on doit s'organiser pour que les blessés soient pris en charge. En effet, lorsque les hostilités sévissent et déchaînent les passions, les ennemis ne

peuvent plus dialoguer. Comment alors trouver de solutions communes pour les soldats blessés qui se trouvent aux mains de l'adversaire ?

Neuvième ingrédient, dans la même perspective, Dunant propose de mettre sur pied des sociétés de secours permanentes, même si la guerre ne menace pas. L'adjectif « permanent » est un élément tout à fait original pour l'époque. Le plus souvent, des sociétés de secours se constituent au moment où les hostilités éclatent : de nombreux volontaires improvisés font alors preuve de générosité et de dévouement remarquables. Mais, une fois la paix revenue, ces mêmes sociétés se dissolvent. Aussi, quand des hostilités reprennent, il faut repartir de zéro, avec tout ce que de telles dissolutions et de tels redémarrages supposent de gaspillage, de balbutiements, bref d'efficacité très réduite.

Dixième ingrédient, le samaritain improvisé de Castiglione sait mesurer le faible rendement et le gâchis de sa propre activité, les 24, 25, 26 juin 1859. Il en va de même pour les braves Italiennes qui se dévouent avec autant de bon cœur et d'incompétence. Aussi Dunant pré-conseil que les infirmiers volontaires soient formés en temps de paix pour que leurs actions soient réellement efficaces au moment où il importe de sauver de nombreuses vies par des actes médicaux précis et techniques.

Onzième ingrédient, comme il se trouve plongé dans un univers nouveau pour lui, l'auteur d'*Un souvenir de Solferino* tâtonne, élabore de façon intuitive un des principes du droit international humanitaire : la neutralisation du personnel soignant et des blessés, même et surtout lors d'un combat. Il avance l'idée nouvelle « d'un principe conventionnel et sacré », qui protégerait ces deux catégories d'acteurs immédiatement impliqués dans des affrontements sanglants. C'est probablement le docteur Johan-Hendrik-C. Basting, médecin chef dans l'armée néerlandaise, qui l'amène à expliciter et à donner un nom à cette fameuse neutralisation dont la première apparition publique aura lieu le 15 septembre 1863, dans la *Circulaire de Berlin*.

L'ouvrage suscite de nombreux échos presque tous favorables voire dithyrambiques. Pourtant tous ses lecteurs, si émus et si favorables aux idées du philanthrope en herbe, se limitent, à des remerciements flatteurs, à des propos généreux sur l'horreur de la guerre. Aucun correspondant n'apporte une solution pratique ni une proposition d'action. Aucun, sauf un.

3. Sociétés d'utilité publique et congrès internationaux de bienfaisance

Il a 36 ans, donc deux de plus que notre auteur. Il appartient à la même bourgeoisie aisée, son père André est un horloger qui a pignon sur rue, tout comme Jean-Jacques Dunant est un commerçant actif dans l'export-import. Il est protestant convaincu, auteur d'une *Biographie de l'apôtre Paul*. Il évolue dans les mêmes cercles, comme la Société genevoise de géographie.

Bref, il s'appelle Gustave Moynier et il est l'homme fort de la Société genevoise d'utilité publique qu'il préside précisément pendant cette année 1862-1863. Naturellement, il figure sur la liste des récipiendaires d'*Un souvenir de Solferino* qu'il a dévoré avec une émotion d'autant plus intense qu'il vient de découvrir, enfin, le germe de sa possible vocation. En effet, ce fils de notables cossus n'a pas besoin de travailler pour vivre, surtout depuis le 14 juin 1851, date de son mariage avec Fanny Paccard, fille d'un très prospère banquier de la place. Mais il se cherche une voie depuis plusieurs années, il est en quête d'une cause qui donne un sens à son ambition autant qu'à son existence.

Voilà désormais son but dans la vie : créer un corps d'infirmiers volontaires qui viendra secourir les militaires blessés lorsque, dans le tumulte des combats, les services sanitaires officiels sont submergés, voire dépassés.

Gustave Moynier apparaît donc aux yeux de l'histoire comme le seul lecteur d'*Un souvenir de Solferino* à répondre concrètement aux appels de son auteur. Il bondit à sa rencontre et le convainc d'adhérer, séance tenante, la Société genevoise d'utilité publique pour que, à eux deux, ils puissent faire en sorte que celle-ci prenne le relais.

Malgré de fortes réticences en son propre sein, ce cénacle de philanthropes genevois constitue une commission ad hoc, le 9 février 1863. Une semaine plus tard, Dufour, Dunant, Moynier, Appia et Manoir s'autoproclament Comité international de secours aux militaires blessés, le premier préside, le second est secrétaire, le troisième est vice-président. Selon les idées de Moynier, le Comité concentre ses priorités sur le prochain Congrès international de bienfaisance qui est agendé pour l'été 1863, à Berlin. Malheureusement, cette manifestation est tout à coup annulée, de sorte que la voie préconisée

par le vice-président aboutit à une impasse. Le Comité international décide alors (nous ignorons qui en a formulé la proposition), de prendre lui-même les choses en mains.

4. Conférence préparatoire, 26-29 octobre 1863

Mandatés par leurs collègues, Dunant et Moynier mettent sur pied une réunion de philanthropes, de médecins et de militaires pour créer ces fameux corps d'infirmiers volontaires. Ambition aussi géniale que téméraire, ils n'hésitent pas à demander aux têtes couronnées de l'Europe entière (en 1862, seule la Suisse est une république) d'envoyer à Genève des délégués officiels !

Rappelons que le Comité international est formé de simples citoyens qui ne bénéficient donc d'aucun mandat étatique quelconque. Même si la *Circulaire* de l'invitation est datée du 1^{er} septembre 1863, Dunant n'a pas attendu pour donner à leur projet une impulsion qui va se révéler décisive. D'une part, il avait prévu d'aller à Berlin pour une réunion philanthropique et il apprend que la capitale du royaume de Prusse se prépare à accueillir à la même date un Congrès international de statistique. Ces bagages étant prêts et ses enzymes voyageuses aiguisées, il met le cap sur Berlin. D'autre part, il est convaincu que l'envoi d'une simple *Circulaire* ne saurait suffire pour emporter une décision favorable de la part des gouvernements européens.

Son bâton de pèlerin en main, il parvient même à se faire introduire auprès des puissants de ce monde : le roi de Saxe, l'archiduc Rainier d'Autriche, le chancelier de Bavière. Mais surtout, il réussit le tour de force que le Congrès international de statistique passe pour avoir avalisé la création du corps infirmiers, dans le contexte fabuleux d'un projet inouï grâce auquel le personnel sanitaire des armées sera neutralisé. Douzième ingrédient, Dunant ne s'adresse qu'aux décideurs les plus élevés, même si aucune qualité officielle ne lui en donne le droit.

Grisé par son succès, il rédige sur place la fameuse *Circulaire de Berlin*, au nom du Comité international pour informer les participants à la Conférence de Genève que la neutralisation du personnel sanitaire formera une partie constitutive des débats. Il envoie donc tous azimuts une missive dont il n'a soumis à ses quatre collègues ni le contenu ni le principe même ! Treizième ingrédient, le sens de l'initiative, l'audace, voir le culot.

Réunie à Genève du 26 au 29 octobre 1863, la Conférence préparatoire démarre sous les meilleurs auspices puisque quatorze Etats y envoient des délégués officiels. Elle se conclut par un succès complet, non seulement pour le Comité international, dans la mesure où elle décide la création de comités de secours, l'adoption d'un emblème commun et le mandat pour le Comité international d'assurer la liaison entre tous les participants. Mais surtout, elle sanctionne triomphalement l'initiative personnelle d'Henry Dunant en faveur de la neutralisation du personnel sanitaire.

5. Convention de Genève

Fort de son succès, le Comité international se donne pour tâches prioritaires la formation des comités de secours, la liaison entre les comités qui se constituent successivement et la préparation d'un congrès diplomatique. Aidé par la France, alors grande puissance triomphante, et par un Conseil fédéral remarquable de confiance, le secrétaire du Comité international obtient que le congrès se réunisse à Genève, et non pas à Berne. Il importe de souligner ici que la ville internationale de Suisse au XIX^e siècle n'est pas la cité de Calvin mais bien la ville fédérale, de sorte que Dunant doit négocier avec fermeté pour que le ministre des Affaires étrangères français accepte la ville de fondateur comme siège de l'institution naissante.

Quatorzième ingrédient, l'amour de sa patrie, en toute simplicité mais avec grande conviction.

Le Congrès de Genève a lieu du 8 au 22 août 1864. Si Gustave Moynier, désormais président du Comité international, se charge de l'élaboration du projet de texte au point de vue juridique, Henry Dunant se voit investi de l'organisation de festivités et de l'accueil destiné à mettre les délégués de seize Etats venus à Genève dans les meilleures dispositions possibles. Apparemment, il s'occupe aussi de la logistique permettant de rendre plus efficaces les travaux des diplomates : secrétariat, autographie quotidienne des décisions prises, etc. Le 22 août, la première *Convention de Genève* est adoptée, séance tenante, sans que ses auteurs se rendent réellement compte de l'importance de l'événement.

Parmi les causes du succès, relevons la minutieuse préparation des moindres détails pratiques ; par exemple, le prestigieux général Dufour se soucie de la hauteur des pupitres et de la disposition des fauteuils. Le moral des délégués bénéficie de délicates attentions : accès autorisé et gratuit à la très sélecte Société de lecture, soirées récréatives dans les demeures somptueuses de la gentry genevoise, concerts, illumination sur le lac ... Nous avons vu que la logistique est impeccable comme le prouve le fait que chaque délégué trouve sur sa table, le matin, les résultats des travaux de la veille mis en forme et autographiés pendant la nuit. Ajoutons l'autorité naturelle et le prestige mondial de Dufour, au service de la précision juridique de Moynier.

Enfin, le succès du congrès repose aussi sur une circonstance que les historiens ont peu mise en lumière : la discrétion, l'absence, voire la mise à longues distances du gouvernement genevois. N'hésitons pas à le souligner, les organisateurs (surtout Dunant et Moynier) n'ont aucune affinité avec le Parti radical qui est alors au pouvoir. Au-delà des rancœurs personnelles et des options idéologiques, il est indéniable que cette indépendance du Comité international vis-à-vis du gouvernement local favorise la naissance de l'œuvre humanitaire, dans la mesure où le principe de neutralité trouve ipso facto une application concrète, immédiate, éloquente.

Quinzième ingrédient, loin des pesanteurs étatiques, l'organisation a fortement profité de l'initiative des cinq citoyens agissant à titre privé.

L'adoption de la *Convention de Genève* est remarquable à maints égards, parmi lesquels le facteur temps mérite une attention particulière :

- novembre 1862 = publication d'*Un souvenir de Solferino*
- 9 février 1863 = fondation du Comité international
- 1^{er} septembre 1863 = invitation à la Conférence préparatoire
- 26-29 octobre 1863 = Conférence préparatoire de Genève
- 22 août 1864 = signature de la *Convention de Genève*.

En moins de deux ans (exactement vingt-deux mois) une idée est diffusée, puis ratifiée par un texte diplomatique, multinational, sans limite de durée. En douze mois et sept jours (du 1^{er} septembre 1863 au 22 août 1864) un dispositif diplomatique est mis en place et aboutit à un plein succès !

Seizième ingrédient, la rapidité, voire l'effet de surprise. En un an, l'humanité découvre et accepte une discipline tout à fait nouvelle : le droit international humanitaire !

6. Fixer à Genève la Croix-Rouge internationale, 1864-1867

Nous l'avons vu, le choix du siège de l'œuvre humanitaire ne va pas de soi. Son maintien suscite aussi de menaçantes mises en question.

Alors que le Mouvement humanitaire prend son envol de façon merveilleusement encourageante, son fondateur et son architecte ne se voient confier aucun rôle par la *Convention de Genève* laquelle ne nomme même pas le Comité international ! Heureusement, la Conférence préparatoire de 1863 lui a confié le soin d'assurer « l'échange de communications » entre les Sociétés nationales en gestation.

Très à l'aise dans ses fonctions de président, Gustave Moynier tient désormais les rênes en mains et commence à s'imposer en tant que le numéro un du Mouvement, qui voit une vingtaine de Sociétés nationales prendre corps entre 1864 et 1867. Le Comité international se rend alors utile pour la promotion des principes et la diffusion des informations factuelles (composition des nouveaux comités, titre des publications dans les divers pays, annonce de telle ou telle manifestation, réunion, conférence).

Henry Dunant joue ici un rôle très en vue. Il réédite *Un souvenir de Solferino*. Il en encourage la traduction en néerlandais, en allemand, en anglais, en italien. Il lance plusieurs éditions successives d'une brochure intitulée *La charité internationale* dont le contenu annonce, sans que personne ne s'en rende compte, le futur *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*.

Ainsi, les deux ténors fondateurs donnent très vite au Comité international une réputation d'efficacité et une autorité technique par leur sens de la communication et de l'anticipation. Par exemple, le Comité international parvient à envoyer deux délégués lors de la guerre du Schleswig-Holstein en février 1864 déjà. Par exemple, grâce à ses bientôt fameuses *Circulaires*, il répercute auprès de

toutes les Sociétés nationales l'appel à l'aide du Comité italien, lors de la guerre prusso-italo-autrichienne de 1866.

Toutefois la célébrité naissante de la Croix-Rouge suscite des convoitises aussi compréhensibles que répréhensibles.

7. Alerte du côté de Paris

Au début 1867, comme par hasard au moment où les graves ennuis financiers d'Henry Dunant commencent à être connus, le Comité central français se découvre des ambitions et des appétits à la mesure de son impérial protecteur.² Ajoutons que Paris se prépare à devenir le centre du monde, pour un été, étant donné qu'il accueille une Exposition universelle. Autre élément propice aux propensions impérialistes : des Conférences internationales des sociétés de la Croix-Rouge (les premières du genre) auront aussi lieu dans la capitale française, en août et septembre 1867.

En un mot comme en cent, le Comité français se laisse gagner par la tentation d'attirer en ses murs le centre de gravité du Mouvement humanitaire. Son cheval de Troie : l'installation pérenne à Paris d'un Musée international du matériel sanitaire. Surtout, les aristocrates impériaux commencent à user d'un ton supérieur lorsqu'ils s'adressent aux bourgeois genevois. Aussi, la tension monte. Mais ceux-ci tiennent bon, notamment grâce à leurs puissants et dévoués relais dans la Haute Société Protestante. Par exemple, les procès-verbaux du Comité international notent que « M. Moynier ira à Paris pour dissiper les quelques nuages qui semblent encore planer ou s'élever entre le Comité de cette ville et celui de Genève, au sujet de la prééminence de ce dernier. La menace a été chaude mais elle n'est pas la dernière ».

8. Alerte du côté d'Henry Dunant

En février 1867, le secrétaire du Comité international quitte précipitamment Genève, parce qu'il est impliqué dans une faillite retentissante. Depuis 1866, il siège au conseil d'administration du Crédit genevois ; or, cette banque spécialisée dans les opérations spéculatives à hauts risques fait faillite, brutalement, au début de l'année 1867. Pressentant de graves complications, le nouvel administrateur part précipitamment à Paris où il espère trouver des appuis financiers. En effet, il y garde tout son crédit comme l'indique son statut très prisé de vice-président d'honneur du prestigieux Comité national de la Croix-Rouge française. Il sera même appelé à prononcer un discours sur les prisonniers de guerre devant les délégués des Conférences internationales, le 28 août.

Au Comité international, ses collègues ne l'entendent pas de cette oreille. Sous la plume de Gustave Moynier, ils le somment de démissionner non seulement de son poste de secrétaire, mais surtout de son statut de membre du Comité lui-même. Les Genevois coupent donc tout lien avec celui qui pourrait apporter aux Parisiens des atouts dans la feutrée mais mortelle rivalité entre la capitale d'un empire et la capitale d'un mouvement universel.

Le comportement de leur ancien collègue justifie d'ailleurs leurs inquiétudes. Ne persiste-t-il pas à utiliser l'emblème de la Croix-Rouge comme logo des diverses sociétés qu'il lance dans les sphères de l'humanitaire ? Ne fonde-t-il pas une Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation, basée à Paris, qui veut secourir moult victimes de la civilisation européenne sous les couleurs d'un écusson à la croix rouge ? Surtout, il monte une colossale machine en faveur des prisonniers de guerre. Bientôt, Genève sera encore plus menacée par Bruxelles et Saint-Petersbourg que par Paris ...

9. Alerte du côté de la Russie

Nouvel avatar surgi du sein de l'Alliance universelle, l'Association pour la protection des prisonniers de guerre convoque dans la capitale belge une ambitieuse Conférence internationale qui ressemble étonnamment à celle d'août 1864 à Genève. L'organisation est analogue, les victimes à protéger

² D'ailleurs, une historienne française a consacré une importante thèse de doctorat aux relations entre le Comité international et le Comité central français ; voir Véronique HAROUEL, *Genève et Paris, le droit humanitaire en construction*.

présentent de nombreux points communs (des prisonniers de guerre à la place des militaires blessés), le mode opératoire porte la même griffe.

A l'évidence, l'auteur d'*Un souvenir de Solferino* met tout en œuvre pour retrouver un statut humanitaire mondial. Mais cette fois-ci depuis Bruxelles où il propose de réunir les nations civilisées afin que soit mise en place une organisation internationale en faveur des soldats prisonniers de guerre.

Pour le CICR, la menace devient très grave au moment où la Russie s'empare du projet de l'Alliance universelle pour le transformer en une très officielle Conférence de Bruxelles chargée de réaliser une convention sur les droits et devoirs des belligérants. A l'intérieur de cet embryon du droit de la guerre, les nations intégreront autant la *Convention de Genève* que la future *Convention de Bruxelles pour la protection des prisonniers de guerre*. Le Comité international de Genève deviendrait alors un simple rouage à l'intérieur d'une vaste machine, de sorte qu'il perdrait assurément son rôle de centre de gravité mondial du mouvement humanitaire.

Heureusement pour le Comité international et pour la Genève humanitaire, la *Déclaration de Bruxelles* de 1874 ne sera jamais ratifiée.³ Jusqu'à la fin de la Première guerre mondiale, la prééminence de Genève ne sera plus mise en cause par les Puissances. Il est donc maintenant utile de résumer les causes de la création et de la réussite durable de cette vocation.

* * * * *

En résumé

En suivant le fil chronologique des événements, nous avons pu établir neuf moments décisifs. Pour reconstituer la « recette permettant de réussir la Croix-Rouge », nous avons identifié seize ingrédients indispensables. Soulignons enfin les huit causes qui ont fait que Genève se découvre une place si nouvelle et si importante dans le concert des nations :

- I. Un homme d'affaires se trouve plongé dans un univers exceptionnel à un moment propice de son évolution personnelle. Cet élément déclencheur se produit par hasard, loin de Genève, sans que personne ne s'y prépare ni ne s'en rende compte de son importance. Chemin de Damas ? Hasard providentiel ? Chacun donnera son interprétation. Toujours est-il que Dunant accepte de changer sa vie.
- II. Un bourgeois fortuné et sans but précis aspire à un grand destin. Juriste de formation, il sera amené à mettre en forme, à mettre en application, à mettre en défense et illustration une discipline tout à fait nouvelle du droit occidental et même de la jurisprudence de la planète entière. De plus, ce travailleur infatigable, ce guerrier intrépide et impavide se découvre une vocation inépuisable. C'est Gustave Moynier qui s'impose très vite comme l'autorité du Droit international humanitaire et l'instigateur d'une juridiction du contrôle. Moynier a l'ambition d'un bulldozer, au service d'un idéal.
- III. La commission issue de la Société genevoise d'utilité publique est formée de cinq philanthropes profondément patriotes. Malgré les différences de leurs formations et de leurs personnalités, ils sont avant tout citoyens de Genève. Aussi le siège de l'œuvre qu'ils fondent ne saurait s'établir ailleurs que dans les murs de la cité de Calvin.
- IV. Dans notre XXI^e siècle laïc et incrédule, nous avons de la peine à imaginer combien la religion chrétienne et la foi réformée représentent, pour les cinq fondateurs, des valeurs fondamentales. Leurs convictions chrétiennes se nourrissent par exemple de la parabole du Bon samaritain, mais ils ont la sagesse d'imposer dès le début une stricte neutralité confessionnelle au mouvement qu'ils lancent.
- V. Conséquence logique de la foi vivante des pères fondateurs, la vocation humanitaire de Genève est portée par un sens de la mission qui la rend irrésistible. Pour eux, point d'obstacle insurmontable car ils se sentent « appelés ».

³ Notons que ses travaux serviront de base à la Conférence de La Haye de 1899.

- VI. Comment, alors douter qu'ils savent qu'ils sont en train d'écrire une page glorieuse dans l'histoire de l'humanité ? Une conséquence délicate pour les historiens en découle : les deux principaux fondateurs (Dunant et Moynier) conservent précieusement leurs archives, dans le but probable de sauvegarder pour les générations futures la trace de leur action mémorable, unique. Autre indice, ces deux hommes consacrent une énergie considérable (même dans le feu de l'action) à la rédaction de textes retraçant l'histoire du mouvement lui-même.
- VII. Témoins de leur époque, les fondateurs sont imprégnés par la conviction commune aux Européens du XIX^e siècle que leur civilisation est un modèle pour l'humanité entière. C'est donc sans aucun complexe qu'ils imposent leurs idées à toutes les civilisations, même à celles qui ne sont ni chrétiennes ni convaincues par des concepts comme les droits de l'homme ou du citoyen.
- VIII. Probablement pour des raisons personnelles liées à une conjoncture politique particulière (Genève est dirigée par un seul parti politique pendant quatre de cinq dernières décennies du XIX^e siècle), les fondateurs de la Genève humanitaire s'investissent corps et âme dans leur projet, probablement parce qu'ils constatent qu'ils n'ont aucun avenir dans la politique locale ou nationale. L'heureuse conséquence de cette contingence fera qu'ils agiront autant que possible en tant que personnes privées, le moins possible en collaboration avec l'Etat de Genève. Il est plausible que la Croix-Rouge internationale a autant bénéficié du statut privé et indépendant du CICR fondateur que du soutien de ses Etats membres.